

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank
Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Noureddine HAJJI (AMC) et M Chiheb GHANMI (G.A.C).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	49 445	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 034 109	608 412
Créances sur la clientèle	3	1 665 316	1 515 710
Portefeuille-titres commercial	4	851 560	490 210
Portefeuille d'investissement	5	105 090	71 798
Titres mis en équivalence	6	58 012	46 731
Valeurs immobilisées	7	58 885	54 820
Autres actifs	8	38 873	35 899 (*)
TOTAL ACTIF		3 861 290	3 166 082
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	306 372	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 032 887	2 510 857
Emprunts et ressources spéciales	11	177 675	151 195
Autres passifs	12	22 264	36 547 (*)
TOTAL PASSIF		3 539 198	2 881 833
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		80 000	80 000
Réserves groupe		190 735	162 390
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice		49 333	40 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES		320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves		1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat		584	450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 861 290	3 166 082

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N° 6)

Etat des engagements hors bilan Consolidé**Exercice clos le 31 décembre 2009**

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2009	31.12.2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	199 755	170 341
Crédits documentaires	280 222	390 883
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	479 977	561 224
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	260 108	148 260
Engagements sur titres	4 614	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	264 722	152 874
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	528 491	478 252

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	119 128	132 577 (*)
Commissions (en produits)	15	26 382	25 009
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	64 493	54 230 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	17	4 770	4 551
Total produits d'exploitation bancaire		214 773	216 367
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	84 647	95 182
Commissions encourues		4 050	3 894
Total charges d'exploitation bancaire		88 697	99 076
PRODUIT NET BANCAIRE		126 076	117 291
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(11 113)	(16 322)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(1 769)	170
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 219	3 064
Autres produits d'exploitation		114	84
Frais de Personnel		(33 429)	(31 218)
Charges générales d'exploitation		(21 260)	(19 777)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 547)	(9 506)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 291	43 786
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(177)	1 535
Impôt sur les bénéfices		(2 197)	(4 775)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 917	40 546
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT DU GROUPE		49 917	40 546
Part des minoritaires		584	450
RESULTAT NET DU GROUPE		49 333	40 096
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		49 333	40 096

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N° 6)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		265 562	289 420
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 109)	(177 318)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		47 221	(26 922)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 082)	(310 646)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(351 001)	286 649
Titres de placement		505 480	7 916
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(36 121)	(27 592)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 640)	(28 520)
Impôt sur les sociétés		(7 452)	(3 295)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		80 858	9 692
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 998	(4 802)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(38 751)	74 183
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 971)	(9 853)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(42 724)	59 528
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	49 000
Emission d'emprunts		47 749	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(17 732)	41 243
Dividendes versés		(10 342)	(10 419)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		19 675	77 573
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		12	(85)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		57 821	146 878
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		649 726	502 848
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	707 547	649 726

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2009, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,81%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,68%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,25%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,51%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,19%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,32%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,50%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,83%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,13%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,87%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,60%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	40,44%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	36,96%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	46,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2009, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 49 445 KDT au 31 décembre 2009 contre 342 502 KDT au 31 décembre 2008 soit une diminution de 293 057 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	17 670	16 073
I B S Transport de fonds	54	159
Compte courant BCT	31 711	326 254
Compte courant postal	7	7
Traveller's Chèques	3	9
Total	49 445	342 502

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 034 109 KDT au 31 décembre 2009 contre 608 412 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 425 697KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
DAV auprès des banques	36 524	32 628
Prêts BCT	340 382	11 401
Prêts interbancaire	190 000	50 000
Prêts en devises	441 936	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	13 308
C.C.ste de leasing	33	168
Autres créances	8 696	12 950
Créances rattachées	1 272	2 929
Valeurs non imputées	1 276	3 311
Total	1 034 109	608 412

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 1 665 316 KDT contre 1 515 710 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 149 606 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	177 245	186 408
Portefeuille Escompte	186 104	178 157
Crédits à la clientèle non échus	1 265 056	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	126 806	132 735
Produits à recevoir	14 687	13 984
Produits perçus d'avance	(2 675)	(2 817)
Créances impayées	16 476	8 048
Impayés monétique	1 747	1 710
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 785 446	1 618 895
Avances sur placements à terme	12 335	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 238	1 980
Autres valeurs à imputer	11 901	22 420
Autres créances	2 183	1 961
Total Autres créances	28 657	45 143
Total brut des créances sur la clientèle	1 814 103	1 664 038
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 344)	(24 771)
Provisions	(124 443)	(123 557)
Total Provisions et agios	(148 787)	(148 328)
Total net des créances sur la clientèle	1 665 316	1 515 710

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 851 560 KDT contre 490 210 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 361 350 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Bons de Trésor	819 166	460 460
Décote	(7 311)	(3 162)
Primes	548	211
Titres de placement	7 295	14 566
Créances et dettes rattachées	31 862	18 135
Total	851 560	490 210

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 105 090 KDT contre 71 798 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 33 292 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	11 448	9 120
Titres de participations	56 714	28 385
Parts dans les entreprises liées	(261)	581
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	6 687	7 772
Total brut du portefeuille d'investissement	112 019	76 744
Provisions	(4 219)	(2 527)
Plus value réservées	(2 710)	(2 419)
Total provisions et plus value réservées	(6 929)	(4 946)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	105 090	71 798

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 58 012 à la date du 31 décembre 2009 contre 46 731 KDT à la fin de l'année 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres A T L	12 675	10 817
Titres A T I	2 412	2 343
Titres A F C	954	745
Titres UNIFACTOR	812	1 073
Titres Arabia Sicav	1 543	1 269
Titres Sanadett Sicav	24 761	16 441
Titres Axis Trésorerie	520	450
Titres Axis Protège	112	92
Titres CODIS	263	226
FCP IRADETT 20	209	95
FCP IRADETT 50	231	99
FCP IRADETT 100	150	109
FCP IRADETT CEA	131	100
FCP SALAMETT PLUS	2 735	2 578
FCP SALAMETT CAP	10 504	10 294
Total Titres mis en équivalence	58 012	46 731

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2009 à 58 885 KDT contre 54 820 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 4 065 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.08	Acquisition	Cession	VB au 31.12.09	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.09
Terrains	3 215	-	-	3 215	-	-	3 215
Immeubles	20 055	2 206	-	22 261	7 181	216	15 296
Matériels et Mobiliers	4 946	480	271	5 155	3 267	242	2 130
Matériels informatiques	19 807	2 027	1 056	20 778	14 460	1 047	7 365
Matériels roulants	4 755	527	274	5 008	2 883	262	2 387
Autres Immobilisations	40 405	8 812	1 479	47 738	20 276	187	27 649
Ecart d'acquisition	742	216	-	958	115	-	843
Total	93 925	14 268	3 080	105 113	48 182	1 954	58 885

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 38 873 KDT contre 35 899 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 2 974 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Crédits & Avances aux Personnels	14 968	14 612
Impôts Actif	4 990	4 287
Impôts différer Actif	963	681
Stocks Imprimés & Fournitures	693	525
Charges à répartir	1 685	1 817
Comptes d'attente	17 998	16 113
Crédits pris en charge par l'Etat	405	285
Provision sur autres actifs	(2 829)	(2 421)
Total	38 873	35 899

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 décembre 2009 contre un montant de 1 817 KDT à fin 2008 soit une diminution de 132 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2008	Frais engagés en 2009	VB Déc. 2009	Résorptions cumulées Déc-08	Résorption exercice 2009	Résorptions cumulées Déc-09	V.Nette Déc 2009
Frais de publicité	8 082	893	8 975	6 626	1 312	7 938	1 036
Autres charges à répartir	525	370	895	164	82	246	649
Total	8 607	1 263	9 870	6 790	1 394	8 184	1 685

3.2 PASSIF**Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 183 234 KDT au 31 décembre 2008 à 306 372 au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	11 033	6 044
Emprunts	262 833	82 354
Dettes rattachées	524	500
Autres dépôts à affecter	31 982	94 336
Total	306 372	183 234

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 032 887 KDT au 31 décembre 2009 contre 2 510 857 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	961 194	765 899
Dépôts à Terme	1 558 511	1 329 573
Comptes d'épargne	402 076	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	72 661
Dettes rattachées	19 748	19 137
Total	3 032 887	2 510 857

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 675 KDT au 31 décembre 2009 contre 151 195 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 26 480 KDT.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dotation FOPRODI	200	172
Dotation FONAPRA	1 442	1 427
Lignes de crédit extérieures	53 192	77 778
Emprunt obligataire	95 498	47 749
Autres ressources	23 512	21 164
Intérêts courus	3 831	2 905
Total	177 675	151 195

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 22 264 KDT contre 36 547 KDT à fin 2008, soit une diminution de 14 283 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2009	31.12.2008
Frais liés au Personnel	7 411	7 268
Divers frais à payer	6 051	6 959
Impôts Passifs	4 279	8 773
Provisions pour risques et charges	5 285	3 114
Comptes D'attente	(762)	10 433
Total	22 264	36 547

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13 : Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant ont atteint 322 092 KDT à fin 2009 contre 284 249 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 37 843 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2009 avant affectation	Solde au 31.12.2008 avant affectation
Capital	80 000	80 000
Réserves consolidé	190 735	162 390
Modifications comptables	-	-
Résultat consolidé	49 333	40 096
Total capitaux propres groupe	320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves	1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat	584	450
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	322 092	284 249

3.4 ETAT DE RESULTAT**Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.**

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 119 128 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 132 577 au cours de l'exercice 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	14 496	28 962
Intérêts sur crédit CT & MLT	81 443	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 485	17 494
Autres intérêts et revenus assimilés	1 910	13
Profit / Perte vente et achat à terme devises	3 794	1 600
Total	119 128	132 577

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 26 382 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 25 009 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 1 373 KDT :

Désignation	2009	2008
Commissions sur comptes et moyens de paiement	13 123	12 324
Commissions sur opérations internationales	2 868	2 646
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 791	5 815
Récupérations et autres commissions	4 600	4 224
Total	26 382	25 009

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 493 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 54 230 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Produits sur Bons de Trésor	58 717	43 388
Décote sur titres de transactions	(4 149)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	337	-
Produits sur placements	24	53
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 929	41 777
Profit/ Perte sur opérations de change	757	83
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 508	14 234
Profit/ Perte sur position de change à terme	(3 701)	(1 864)
Gains sur opérations financières	9 564	12 453
Total	64 493	54 230

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 770 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 4 551 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 219 KDT :

Désignation	2009	2008
Produits de valeurs mobilières	1 615	1 904
Produits sur participations en portage et fonds gérés	3 155	2 647
Total	4 770	4 551

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 84 647 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 95 182 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 403	4 628
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 995	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	54 384	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	9 474	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	9 391	10 927
Total	84 647	95 182

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de 16 322 KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	37 167	16 392
Perte sur créances	6 427	-
Reprises provisions	(32 481)	(70)
Total	11 113	16 322

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 769 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de (170) KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 265	571
Perte sur titres	139	469
Plus value sur cession titres de participation	(62)	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(573)	(605)
Total	1 769	(170)

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 707 547 KDT contre un solde de 649 726 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	2009	2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	933 406	453 748
Titres des sociétés cotées et des sicav	31 281	40 279
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	707 547	649 726

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31.12.2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31.12.2008	Montant après retraitement 31.12.2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	130 977	132 577	1 600
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	55 830	54 230	(1 600)
Autres actifs	35 977	35 899	(78)
Autres passifs	(36 625)	(36 547)	78

Rapport du commissaire aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 05 Mai 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI